

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 25 FEVRIER 2019 A 18H30 A HORNOY-LE-BOURG**

Le Conseil communautaire Somme Sud-Ouest s'est réuni le 25 février 2019 à 18h30 à la Maison des Jeunes d'Hornoy-le-Bourg, sous la Présidence d'Alain DESFOSSÉS.

**Délégués titulaires** : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, ROUILLARD François, FORMET Thierry, LENEL Marcel, SOUMILLON Gilles, QUEVAUVILLERS Louis, VAN DYCKE Roseline, HEBERT Thierry, de CALONNE Roland, DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, DUPUIS Éric, MICHEL Géraldine, BLEYAERT Joseph, POIRE Jean-Paul, DUTITRE Philippe, GUILBERT Jackie, STOTER Jean-Jacques, BON Linda, BAYART Dominique, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, MOYENS Jean-Pierre, LACHEREZ Guy, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, LOUIS Claude, DE SAINT GERMAIN Lyliane, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, DUCROCQ Sylvie, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, FACQUET Agnès, LOUVARD Annie, BODERAU Etienne, VAQUER Florence, FROIDURE James, SINOQUET Céline, DEMAREST Vincent, DOINEL Richard, LAROCHE Denis, DESPREAUX Xavier, GLORIEUX Gérard, ESCARD Marie-Elisabeth, de BEAUFORT Jean, AVET Hubert, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, MARGRY Jean-Pierre, NOPPE Robert, DENEUX Gérard, GERAUX Christophe, COSETTE Jean-Paul, WATTEZ Aubert, TURLLOT Jean-Marie, GUICHARD Anthony, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BLAMPOIX Christophe, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, QUILLET Jean-Claude, SAELENS Willy, MANACH Sylvain, LEPINE Patrick, PERONNE Michèle, FAUQUEMBERGUE Martine, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, DEWAELE Marc, de L'EPINE Audouin, LABESSE Jean-Marc, NOUGEIN Laurence, GAILLET Gérard, GANDON Jean-Claude, VILTART Vincent, BAZIN Jacques, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, BAUDEN Jean-Philippe, DESMAREST Gérard, LEROY Loïc, DELHOMELLE Béatrice, MAGNIER Patrick, MEERSCHMAN Guy, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, ROSAN Yves, LAMOTTE Bernard, FENELON Catherine.

**Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires** : PRAT Philippe (suppléant de DALLERY Philippe), LECUYER Jean-Claude (suppléant de BIGNON Jean-Paul), CASARI Olivier (suppléant de DUMEIGE Yannick), LEULLIER Jacques (suppléant de ROBITAILLE Pierre), KOTODZIEJ Janick (suppléant de VASSEUR Dany), FERTEL Jean-Jacques (suppléant de BOSREDON Philippe), BOUTON Pascal (suppléant de PERIMONY Yves), POUSSIN Jean-Pierre (suppléant de COCQ Philippe), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé).

**Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir** : MORAIN Bernard (POUVOIR à BODERAU Etienne), LEFEUVRE Jannick (POUVOIR à LENGLET Xavier), CALIPPE Alain (POUVOIR à DESBIENDRAS Alain), NORMAND Lionel (POUVOIR à FAUQUEMBERGUE Martine), CAUX Gaël (POUVOIR à TURLLOT Jean-Marie), MATHON Christine (POUVOIR à PERONNE Michèle), MOUTON Valérie (POUVOIR à D'HOINE Catherine), VAN OOTEGHEM Clarisse (POUVOIR à MOYENS Jean-Pierre), PORTOIS Nicolas (POUVOIR à BLEYAERT Joseph), DELAIRE Rose-France (POUVOIR à AUZOU Emmanuel).

**Etaient absents ou excusés** : VAUDET Déborah, CORNIQUET Jean-François, LESUR Alain, CELISSE Gérard, BOULENGER Annie, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, BOUDERNEL Gilles, LOUART Usmée, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, BEAUCOURT Roger, RICOUART Jean-Pierre, GUILBERT Joël, DOMART Alain, MAGNIER Ambre, GOETHALS Eddy, MORARD Jérémie, DOINEL Michel, BLAREL Marc, CHARBONNIER Sylvain, JANDOS Rodolphe, DUMONT Marielle, LESENNE Alain, TRABOUILLET Romuald, LEDAIN Rose-Marie, SNAUWAERT Jean-Marie, CALIPPE Sylviane, MARSEILLE Frédéric, DANCOURT David.

**Secrétaire de séance** : DESBIENDRAS Alain.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. INFORMATIONS DU BUREAU**

- 1.1. Demandes de subventions
- 1.2. Attribution d'une subvention dans le cadre du FISAC
- 1.3. Voirie - conventions de mandat
- 1.4. Approbation du règlement intérieur du CTC
- 1.5. Rendu de décision

### **2. DIRECTION GENERALE**

- 2.1. Installation d'un délégué communautaire pour la commune de Morvillers-Saint-Saturnin.
- 2.2. Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2018
- 2.3. Membres des instances de l'ADUGA
- 2.4. Avis sur le Plan de Mobilité Rurale

### **3. BUDGET / FINANCES**

- 3.1. Débat d'Orientations Budgétaires 2019
- 3.2. Convention de financement 2019 avec l'ADUGA

### **4. RESSOURCES HUMAINES**

- 4.1. Mise en place du RIFSEP pour les cadres d'emplois des attachés de conservation du patrimoine et des bibliothèques.
- 4.2. Mobilité
  - 4.2.1. Modification du tableau indicatif des emplois - créations de postes.
  - 4.2.2. Modification du temps de travail d'un conducteur « tourisme »

### **5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

- 5.1. Convention avec la Région relative aux financements des opérateurs de la création d'entreprises pour la durée du SRDEII.

### **6. S.A.A.D**

- 6.1. Remboursement bris d'objet

### **7. VOIRIE**

- 7.1. Fonds de concours

### **8. SPANC**

- 8.1. Compétences Eau et Assainissement

### **9. SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC DE LA SOMME.**

### **10. INFORMATIONS DIVERSES**

### **11. QUESTIONS DIVERSES**

### **12. LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

\*\*\*\*\*

En préambule, Delphine DAMAY, responsable du S.A.V.D présente deux nouveaux dispositifs pour le maintien à domicile des personnes âgées. Une première boîte en plastique comporte deux étiquettes, l'une à l'effigie de la Communauté de communes, l'autre à l'effigie du SDIS qui est partenaire du projet. Cette boîte destinée aux personnes âgées de plus de 60 ans contient un courrier recto-verso dans lequel indiquer les antécédents, allergies, problèmes de santé divers, les personnes à prévenir en cas de besoin et le numéro de sécurité sociale. Cette boîte est rangée dans le réfrigérateur. Une autre étiquette est à disposer près de la porte d'entrée, elle indique aux secours qu'une boîte se trouve dans le réfrigérateur. Ce système permet d'éviter de perdre du temps à chercher la carte vitale des personnes secourues, les coordonnées de leurs enfants, etc. Un courrier du Président explique en détail ce dispositif.

Par ailleurs, une carte indiquant les informations de première urgence a été mise en place avec les membres du SPASAD. En cas d'hospitalisation par exemple, elle indique les services à prévenir pour le retour à domicile (pharmaciens, médecins).

Les élus qui souhaitent diffuser ces kits aux personnes qui en auraient besoin dans leurs communes sont invités à s'inscrire ce soir. Les services d'aide à domicile, les services de la CC2SO et les élus sont tous mobilisés pour diffuser ces informations.

Le Président remercie Madame DAMAY. Il estime que ces dispositifs peu coûteux sont simples et font gagner beaucoup de temps à chacun. Les services de la CC2SO contacteront leurs interlocuteurs habituels et les élus sont invités à remettre ce kit aux personnes qui, auparavant, faisaient appel à Familles rurales.

Marc DEWAELE, vice-président en charge du social, souligne que ces kits ont été élaborés en collaboration étroite avec le SDIS.

Le Président précise que le colonel directeur du SDIS s'est dit très intéressé par ce dispositif qu'il qualifie de très original et qu'il diffusera auprès de ses collègues au sein du département. De plus France 3 présentera ce dispositif dans une de ces prochaines éditions nationales.

\*\*\*\*\*

Le Président rappelle que la présente séance est enregistrée. Il invite les personnes souhaitant prendre la parole à se présenter et à indiquer la commune qu'elles représentent. Il remercie la commune d'Hornoy-le-Bourg et le maire James FROIDURE pour son accueil. Il souligne que les personnes quittant la séance doivent remettre leur boîtier de vote électronique et signer les documents avant leur départ.

Il s'enquiert des candidatures au poste de secrétaire de séance.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

***Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré, approuve la nomination d'Alain DESBIENDRAS comme secrétaire de séance.***

Le Président propose de tester le fonctionnement des boîtiers de vote électronique.

\*\*\*\*\*

## **1. RESTITUTION DES INFORMATIONS DU BUREAU**

### **1.1. Demandes de subventions**

Le Président présente en séance les demandes de subvention suivantes :

- Seconde tranche de réhabilitation du gymnase de Oisemont : **coût d'objectif 445 000 €** (au titre de la DETR 2019).
- Mise en place d'une vidéo protection au bâtiment mobilité, au siège de la CC2SO et à AQUASOA : **coût d'objectif 46 000 €** (au titre de la DETR 2019).
- Travaux dans les équipements scolaires : **coût d'objectif 403 400 €** (au titre de la DETR 2019).
- Réfection de la toiture des services techniques de Oisemont : **coût d'objectif 63 000 €** (au titre de la DETR 2019).
- Une subvention a été sollicitée auprès de la Région, la CCI et la CMA pour le Salon des métiers du bois et du savoir-faire local 2019.
- Une subvention d'un montant de 4 990 € a été sollicitée auprès du Conseil Départemental pour le Transport A la Demande (TAD) de personnes aux revenus modestes.

Le Président précise que pour les demandes de subvention au titre de la DETR la CC2SO attend la réponse.

Par ailleurs, une discussion est en cours avec les artisans pour déterminer si le Salon des métiers du bois et du savoir-faire local remplacera la Fête de la chaise. Ce sujet sera évoqué lors de la prochaine réunion de la commission de développement économique.

### **1.2. Attribution d'une subvention**

Le Président indique qu'une subvention d'un montant de 5 808,31 € a été versée à un commerce du territoire dans le cadre du FISAC.

### **1.3. Voiries : conventions de mandat**

Le Président indique que des conventions de mandat ont été autorisées avec les communes d'AIRAINES, EPLESSIER, MONTAGNE-FAYEL, CANNESSIERES, SENTELIE, POIX DE PICARDIE et ORESMAUX, pour un montant estimé de 159 664,10 €.

### **1.4. Approbation du règlement intérieur du CTC**

Le Président indique que le règlement intérieur du CTC, qui a été approuvé par le CTC, a également été approuvé par le bureau.

### **1.5. Restitution décision du Président**

Le Président indique qu'une ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 000 € auprès de la Banque postale a été créée et sera utilisée seulement si nécessaire.

## **2. DIRECTION GENERALE**

### **2.1. Installation d'un délégué communautaire pour la commune de Morvillers-Saint-Saturnin.**

Le Conseil Communautaire déclare installer dans ses fonctions de délégué titulaire M. GUICHARD Anthony de la commune de MORVILLERS-SAINT-SATURNIN à compter du 25 février 2019.

### **2.2. Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2018**

Le Président s'enquiert des éventuelles questions ou remarques sur le procès-verbal du 17 décembre 2018.

En l'absence de question ou remarque, il propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré par 105 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (SOUMILLON Gilles, GUILBERT Jackie, DOINEL Richard, LECUYER Jean-Claude) et 10 non-participations au vote, APPROUVE le procès-verbal du 17 décembre 2018.**

### **2.3 Membres des instances de l'ADUGA**

Le Président explique qu'il convient de désigner un suppléant à Isabelle de WAZIERS pour éventuellement siéger en qualité de représentant de l'EPCI à l'ADUGA. Il indique que Pascal BOHIN est candidat.

Le Président s'enquiert d'autres candidatures éventuelles.

En l'absence, le Président propose de passer au vote, à bulletin secret.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré par 102 voix POUR, 2 voix CONTRE, 6 ABSTENTIONS et 9 non-participations au vote (vote à bulletin secret), DESIGNER Pascal BOHIN en qualité de suppléant à Mme Isabelle de WAZIERS pour siéger en qualité de représentant de l'EPCI à l'ADUGA.**

### **2.4. Avis sur le Plan de Mobilité Rurale**

Xavier DESCOUTURES explique que le comité syndical du pôle métropolitain, par une délibération du 19 décembre 2018, a arrêté le plan de mobilité rurale de Somme Sud-Ouest. Ce projet de plan est soumis pour avis au Conseil régional des Hauts-de-France, au conseil départemental de la

Somme et aux autorités organisatrices de la mobilité, la CC2SO, la communauté d'agglomération de la Baie de Somme et Amiens Métropole. À l'issue de cette consultation, le projet de plan sera mis à disposition du public pour recueillir les observations et propositions du public par voie électronique ou postale. Il appartient à la CC2SO d'émettre un avis sur le plan de mobilité rurale, lequel se décline en 5 orientations stratégiques déjà présentées :

- Communiquer sur l'offre de mobilité et encourager le changement de pratique
- Développer les déplacements alternatifs internes à Somme sud-ouest
- Améliorer les relations en lien avec l'extérieur en déplacement alternatif
- Faciliter la mobilité pour les personnes peu mobiles ou peu aisées
- Créer un terrain favorable à un moindre recours à la voiture solo et aux véhicules.

La plaquette d'information quant à ce plan de mobilité rurale a été remise aux membres du Conseil communautaire.

Le Président propose de diffuser un clip réalisé par l'ADUGA sur la mobilité et le PMR de notre communauté de communes. Il sera diffusé sur la page Facebook de la CC2SO et sur YouTube.

#### *Diffusion en séance d'une séquence filmée.*

Le Président indique que le plan de mobilité rurale de la CC2SO a été retenu par le Ministère des Transports dans le cadre de « French Mobility ». Par ailleurs, il a noté que lors des réunions avec des conseils municipaux auxquelles il a participé, l'accueil du plan était favorable.

En l'absence de question ou remarque, il propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré par 103 voix POUR, 8 ABSTENTIONS (FURGEROT Christian, TEN Alexis, de BEAUFORT Jean, NOPPE Robert, PERONNE Michèle + pouvoir de MATHON Christine, LABESSE Jean-Marie, GAILLET Gérard) et 8 non-participations au vote, EMET un avis positif sur le plan de mobilité rurale décliné en 5 orientations stratégiques.**

Le Président observe que le chemin parcouru en compagnie de Marc DEWAELE depuis la prise de compétence des transports scolaires est impressionnant.

Marc DEWAELE, vice-président en charge du social, confirme que la volonté et l'efficacité sont au rendez-vous.

Le Président ajoute que les élus de différentes instances du pôle métropolitain, réservés dans un premier temps, sont aujourd'hui enthousiasmés par le plan de mobilité rurale, dans le contexte du mouvement des « gilets jaunes » qui, en réalité, prend sa source dans les questions de ruralité et de mobilité.

### **3. BUDGET / FINANCES**

#### **3.1. Débat d'Orientations Budgétaires 2019**

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente au préalable l'environnement macroéconomique marqué en 2017 par l'accélération du commerce mondial, une faible inflation, un accès au crédit facile. En 2018, le commerce mondial a baissé, l'inflation a repris et le rachat d'actifs de la BCE a diminué. Le PIB français a diminué en 2018.

En 2019, la DGF s'élèvera à 26,9 milliards d'€, soit le même montant qu'en 2018. En contrepartie d'un dispositif de contractualisation, il a été demandé aux grandes collectivités de ne pas alourdir de plus de 1,2 % leurs dépenses de fonctionnement.

Les compensations d'exonérations de fiscalité locale augmentent, les entreprises réalisant un faible chiffre d'affaires sont exonérées de CFE (coût pour l'État : 120 millions d'€) et la FCTV augmente de 0,7 % en raison de la reprise des investissements intervenue en 2018.

La loi de Finances prévoit une minoration des variables d'ajustement de 159 millions d'€, dont 69 millions d'€ pour le bloc communal (49 millions d'€ de minoration des fonds départementaux de

péréquation de taxe professionnelle et un solde prélevé sur la dotation de compensation de la taxe professionnelle), 45 millions d'€ pour les régions et 45 millions d'€ pour les départements.

Le projet de loi de finances prévoit une enveloppe unique pour toutes les catégories d'EPCI à fiscalité propre, en conservant l'architecture actuelle : 30 % de dotation de base et 70 % de dotation de péréquation. Pour calculer cette dernière, aux critères de population, potentiel fiscal et coefficient d'intégration fiscale (CIF) est ajouté le critère du revenu par habitant et le plafonnement du CIF à 0,6. Si le transfert des compétences eau et assainissement était réalisé, les modalités de calcul du CIF intégreraient en 2020 les redevances d'assainissement et les redevances d'eau potable en 2026.

De plus, un complément de dotation minimum est également mis en place dès 2019 pour les EPCI dont le montant de dotation 2018 est inférieur à 5 € par habitant (ce qui ne concerne pas la CC2SO). L'article élargit également le dispositif de garantie de dotation égale à 100 % du montant de l'année précédente pour tous les EPCI à fiscalité propre remplissant certaines conditions, la CC2SO en faisant partie avec un CIF supérieur à 0,5 (la CC2SO continue de réclamer son dû sur la DGF 2018).

L'automatisation du fonds de compensation sur la TVA a été reportée à 2020.

Le montant de la DETR sera le même qu'en 2018, soit 1 046 millions d'€. La dotation de soutien à l'investissement local s'élèvera à 570 millions d'€ (615 millions d'€ en 2018), un dispositif qui s'adapte au recensement éventuellement effectué dans l'année.

Un dispositif bénéficie aux communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants et dont le territoire terrestre est couvert à plus de 75 % par un site Natura 2000, ce qui ne concerne pas la CC2SO.

Le plafond de contribution du FPIC va augmenter.

La taxe d'habitation pour l'ensemble des résidences principales va être supprimée, mais les budgets seront construits sans savoir comment sera financée la suppression de la taxe d'habitation

Les indemnités de fonction des élus intégrées dans le traitement de salaire feront l'objet d'un abattement de 1 507 € par mois pour les élus exerçant dans une commune de moins de 3 500 habitants.

En ce qui concerne les éoliennes, le système change : les éoliennes installées après le 1<sup>er</sup> janvier 2019 feront l'objet d'un versement de 20 % aux communes d'implantation, 50 % à l'EPCI et 30 % au département. Le système antérieur perdurera pour les anciennes éoliennes.

Pour déterminer la base fiscale de l'année, il faudra désormais tenir compte de l'inflation de l'année précédente, soit 2,2 % d'augmentation (contre 0,4 % en 2017 et 1,24 % en 2018). Pour la CC2SO, cela représente 417 000 € supplémentaires, sans changer les taux. La commission aura donc le choix entre différentes options : baisse, maintien ou augmentation des impôts.

À partir de l'exercice 2020, la CC2SO pourrait se doter d'un compte financier unique en remplacement des comptes administratif et de gestion, en adoptant la nomenclature comptable M57. Dans ce cas, l'État délèguerait à l'EPCI la fonction de comptable public pour une durée de 3 ans reconductibles. Le cas échéant, la CC2SO devra déposer une demande avant le 31 mars de l'année précédant la mise en place. Dans un premier temps, il pourrait être envisageable d'adopter la nomenclature comptable M57.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente les dépenses et recettes de fonctionnement de l'exercice comptable 2018. Elle précise que le FPIC a été retiré de la dotation et inséré dans les impôts.

Au niveau des dépenses d'investissement :

- Équipement aquatique : reste 126 308 € à payer.
- Crèche d'Airaines : 296 014 € votés, 800 000 € en 2019 et 35 700 € reportés
- Éolien : 250 000 € reportés, soit 500 000 € en 2019
- RPC de Oisemont : 1 629 825 € votés, 912 203 € réalisés, reste 717 622 € et 1 260 644 € à ajouter en 2019
- Groupe scolaire de Namps-Maisnil : reste 10 739 € en 2019
- Le Bosquel : 41 500 € à ajouter en 2019
- Hôtel d'entreprises : 1 million d'€ inscrits en 2019 et 2 millions inscrits en 2020
- Gymnase de Oisemont : 242 895 € dépensés en 2018, reste 735 € et 660 000 € ajoutés en 2019
- Résidence tourisme : aucune dépense
- Golf miniature : terminé en 2018
- Piscine tournesol : 200 000 € inscrits en 2019 et 1,8 million d'€ à inscrire éventuellement en 2020
- SICA Somme Saveurs : 2,2 millions d'€
- PICARD.IA : 4 millions d'€
- Matériel informatique scolaire : 56 500 € en 2019 (sur deux ans au lieu de trois ans initialement prévus).

Les investissements de 2019 incluant les reports s'élèvent à 11 609 748 €.

Les subventions demandées sont les suivantes :

- Crèche d'Airaines : 1 200 334 € (de la CAF et du conseil départemental)
- Éolien : 125 000 € du conseil départemental
- RPC de Oisemont : 665 746 € de l'État et du conseil départemental
- Le Bosquel : 35 000 € de l'État
- Hôtel d'entreprises : 1,8 million d'€ demandés
- SICA Somme de saveurs : 400 000 € et 600 000 € de l'État et de la région
- PICARD.IA : 600 000 € de l'État

Aucun emprunt n'a été fait en 2017. En 2018, un emprunt pour la voirie et la mobilité a été contracté. En 2020, l'endettement diminuera en raison de l'arrêt de l'emprunt lié aux cars.

Les ratios sont les suivants :

- Dépenses réelles de fonctionnement par habitant : 489,77 € en 2017 et 471,74 € en 2018
- Produit des impositions par habitant : 311,26 € en 2017 et 351,11 € en 2018
- Recettes réelles de fonctionnement par habitant : 531 € en 2017 et 584 € en 2018
- Encours de dette par habitant : 33 € en 2017 à 29,47 € en 2018
- Dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement : 54,22 € en 2017 à 53,08 € en 2018
- Encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement : 6,21 € en 2017 à 5,44 € en 2018.

L'épargne de gestion : 1 818 023 € en 2017 et 2 330 606 € en 2018

L'épargne brute : 1 393 953 € en 2017 et 2 072 768 € en 2018

L'épargne nette : 96 759 € en 2017 et 897 758 € en 2018

Au niveau des ressources humaines, la CC2SO compte 11 agents de catégorie A, 36 agents en catégorie B et 737 agents en catégorie C. Les 784 agents de la CC2SO ne travaillent pas tous à temps plein, le nombre d'ETP s'élève à 436.

Le total des rémunérations brutes s'élève à 8 748 628 €, les traitements bruts à 7 850 963 €, le régime indemnitaire à 664 479 € et la bonification indiciaire à 9 165 € et le paiement des heures supplémentaires à 25 373 €, soit 10 849 127 € en 2018.

La fiscalité de 2018 a représenté 11 270 616 €, une augmentation de 57 934 € a été votée en raison de la prise en charge des médiathèques.

Le coût du transfert des gymnases s'élève 167 905 € (pour rappel, l'augmentation des bases de 2,2 % occasionnera une recette supplémentaire de 417 000 €, sans augmentation de taux).

Arnaud de MONCLIN, commune de Courcelles-sous-Thoix, déplore que certains schémas donnés aux conseillers communautaires soient illisibles.

Le Président observe que les données projetées à l'écran sont bien lisibles.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente les orientations budgétaires 2019 de la voirie. Ce budget en fonctionnement sera identique à celui de 2018, augmenté de la variation des prix du marché, soit environ 40 000 €. En investissement, le montant des travaux est évalué à 1 350 000 €, auquel il convient d'ajouter la somme de 1 000 000 € au titre des travaux sous convention de mandat. Une enveloppe de 5 000 € sera consacrée au renouvellement de petit matériel (tondeuse, tronçonneuse, etc...)

Au niveau de la gestion du patrimoine, le RPC de Oisemont ouvrira à la date prévue, en septembre 2019, dans les temps (estimation de 2 166 000 €). Le gymnase de Oisemont représente 150 000 €. Crèche d'Airaines : permis de construire bientôt déposé, estimation de 1 600 000 €. Pour le bâtiment de stockage, conditionnement et de lavage des légumes, le permis est accepté (2 millions d'€ dont 1 million d'€ de subvention). Au niveau de la maintenance, des travaux de toiture (200 000 €), des dispositifs anti-intrusion (30 000 €), l'accessibilité (100 000 €), la piscine tournesol (20 000 €), la vidéoprotection d'Aquasoa et les services administratifs (30 000 €) feront l'objet de travaux. En projet : construction de l'hôtel d'entreprises (2 600 000 €) et du bâtiment PICARD.IA (4 millions d'€). À prévoir : programme d'investissements scolaires sur 6 ans (dans l'attente d'informations sur la carte scolaire) et travaux sur les gymnases. Au niveau des ressources humaines, les dépenses sont stables. Au niveau de l'investissement : véhicule Kangoo 5 places, véhicule de type trafic court et rehaussé, remorque bibenne (4 500 €), logiciel de gestion du patrimoine, perforateur burineur (3 000 €).

Thierry HEBERT, vice-président en charge de la gestion du patrimoine, indique que le véhicule visé ne sera pas forcément un Kangoo et que la remorque bibenne ne sera pas acquise cette année.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente les orientations budgétaires 2019 pour la mobilité :

- Acquisition de quinze cars pour un montant de 2 744 000 €
- Quatre cars d'occasion
- Recrutement de 19 conducteurs de car (en raison d'un problème de recrutement, la formation serait payée par la CC2SO à condition que le jeune conducteur issu du territoire s'engage à travailler pendant une certaine durée pour la CC2SO, faute de quoi il rembourserait la formation d'un montant de 5 000 €)

Marc DEWAELE, vice-président en charge du social, explique que la mobilité concerne désormais Conty (11 bus) et Oisemont (8 bus). La rationalisation des transports permettra peut-être d'éviter l'achat d'un ou deux bus. L'harmonisation précédente avait permis d'éviter l'achat de deux bus. La commission scolaire sera invitée à travailler sur ce sujet.

Le Président rappelle que les bus seront complètement remboursés cette année (ils sont amortis sur 7 ans).

Isabelle de WAZIERS présente les orientations budgétaires 2019 du SPANC. La tarification des diagnostics vente est de 90 € (180 € si le rapport doit être fait en 8 jours ouvrés). En 2018, 222 diagnostics ont été faits. 230 sont prévus en 2019, pour 23 000 €. Les contrôles de conformité en assainissement collectif : 90 € (30 en 2018 et autant en 2019). Le service entretien : 315 vidanges en 2018 et proposition de diminuer en 2019 à 260. Mission de réhabilitation des assainissements non collectifs sous maîtrise d'ouvrage public : seules 31 communes sont éligibles pour l'Agence Artois-Picardie, soit 2 600 logements. En 2018, 45 dossiers avaient été traités, 30 dossiers sont prévus en 2019 pour une dépense de 460 000 € et une recette de 446 000 € (24 000 € sont à la charge de la Communauté de communes). Pour l'étude du transfert de compétences d'assainissement collectif, 120 000 € maximum ont été inscrits (subventionnés à hauteur de 50 %)



et pour la compétence GEMAPI, le programme de restauration du Saint-Landon occasionnera une dépense de 12 000 €, la cotisation au syndicat de l'Airaines (pour un programme de restauration) représente 8 000 € et l'entretien du Liger 3 000 €. L'investissement pour le SPANC : achat de logiciels et tablettes pour gestion centralisée des données de contrôle (15 000 €), achat d'un véhicule pour 18 000 €.

Le Président indique que les taxes de pollution sur la facture d'eau augmentent mais les subventions diminuent fortement.

Lionel CHATELIN, commune de Oissy, rappelle que le Saint-Landon coule à Oissy. Il explique que les trente pavillons de la rue de la Landonnière déversent leurs eaux grasses dans la rivière. Il demande s'il serait possible de trouver une solution à ce problème sans opposer les habitants du vieux Oissy à ceux de ces pavillons. Le nouveau président des copropriétaires réactive le projet d'assainissement qui ne convient pas à la mairie car les surplus d'eau seraient déversés dans un fossé de la commune. Il demande ce que la CC2SO peut faire pour trouver une solution à ce problème. La réunion qu'il a provoquée avec les services de la CC2SO n'a pas donné de résultat pour le moment.

Xavier DESCOUTURES confirme que la Communauté de Communes est là pour accompagner les maires. Ce dossier est très complexe. La commune de Oissy est zonée en non collectif et voici qu'en 40 ans une trentaine de pavillons se sont construits ; une association de copropriétaires a construit et gère un réseau collectif d'eaux usées branché à une mini station d'épuration (qualifiée d'installation d'autonomes regroupés) qui doit être refaite aujourd'hui. La CC2SO comme l'Agence de l'eau considère ce réseau comme un assainissement non collectif. L'un des problèmes qui se pose est de savoir qui doit prendre en charge l'entretien du réseau et de la future station, alors que selon les statuts de l'association (que son président cherche encore) l'exploitation reviendrait à la commune.

Lionel CHATELIN explique qu'il sera difficile au conseil municipal de demander aux habitants de Oissy de financer une installation dont tous ne profitent pas.

Xavier DESCOUTURES explique qu'un autre problème se pose : la municipalité souhaite amener les eaux usées jusqu'au Saint-Landon et fermer le fossé existant, mais ce serait cher et complexe car il n'y a presque pas de pente. Enfin, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 la commune de Oissy n'est plus éligible aux aides de l'Agence de l'eau Artois-Picardie. L'étude a été financée, mais il n'est pas certain que l'opération soit financée. Il convient au préalable de régler le problème juridique.

Lionel CHATELIN, commune de Oissy, ajoute que la nappe phréatique se trouve à un mètre de la surface.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, explique que la commune de Oissy avait saisi dès 2006 la Communauté de communes pour ce problème. Deux dossiers de réhabilitation de cette mini-station ont été élaborés, mais à chaque fois ils ont été rejetés par les copropriétaires au motif que le coût était trop élevé, malgré une subvention.

Lionel CHATELIN approuve cette analyse et déplore qu'en attendant la fosse septique de ce quartier se déverse dans le Saint-Landon.

Marie-Elisabeth ESCARD, commune de Le-Mazis, soulève la question de l'affluent du Liger passant à l'arrière des maisons de la rue d'Inval. Elle souhaite obtenir une réponse officielle au sujet de l'entretien à y effectuer.

Thierry HEBERT, vice-président en charge de la gestion du patrimoine, s'engage à envoyer sa réponse par courrier. Concernant Oissy, il rappelle que le maire détient un pouvoir de police sanitaire qui lui permettrait de lutter contre la pollution du Saint-Landon.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, explique qu'il a reçu les documents du DOB hier, dimanche, à 12h41, et que ce document ne contient aucun chiffre.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, s'engage à envoyer le document Powerpoint.

Marc DEWAELE, vice-président en charge du social, rappelle qu'auparavant l'Agence de l'eau n'aidait pas les communes de moins de 400 habitants dans leur politique de réhabilitation car elles étaient dotées d'un compteur non soumis à la taxe. Or ces communes sont désormais soumises à la taxe et concomitamment les agences de l'eau se retirent. Ce sujet mériterait une revendication forte.

Le Président ajoute que lors de la prise de compétence SPANC les agences de l'eau mettaient en avant les subventions disponibles qui, depuis, ont disparu. L'Agence de l'eau Artois-Picardie subventionne encore la CC2SO, qui est une des seules dans ce cas car elle possède le volet réhabilitation de la compétence SPANC.

Isabelle de WAZIERS présente les orientations budgétaires du bien vieillir. Parmi les actions de prévention, les cours d'aquagym sont maintenus car ils rencontrent un grand succès. Un atelier de théâtre et écriture est prévu, il sera soutenu par la conférence des financeurs. En investissement : la création d'une halte répit itinérante pour les aidants sous forme de car mutualisé avec le service jeunesse et le centre social, deux véhicules de portage des repas à réparer, l'informatisation des prestations, la mise en conformité des lieux d'accueil, des tablettes et ordinateurs (conférence des financeurs). Par ailleurs, le conseil départemental va augmenter le tarif horaire des SAAD qui ont conclu un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens). Madame DAMAY va passer le Diplôme Universitaire de gérontologie, la CC2SO accueille une stagiaire qui suit un master d'administration des collectivités locales, un agent administratif pour le SAAD d'Airaines et l'indice salarial des aides à domicile sera revu afin de créer une grille indiciaire qui tienne compte de l'ancienneté et des diplômes.

Marc DEWAELE explique que la CC2SO se doit d'accompagner les auxiliaires de vie qui exercent un métier difficile. Des frais de gestion ont été mis en place (1,5 € par heure, reste à charge de 50 % avec le crédit d'impôt, et 2 € par heure en cas de participation supérieure à 10 %) et désormais les frais kilométriques des auxiliaires de vie et leur temps de déplacement sont indemnisés. Près de 240 000 € de frais de gestion ont été prélevés dont 235 000 € ont été redistribués. Les auxiliaires de vie ont paru satisfaites de ces conditions lors des réunions organisées par les services de la CC2SO. L'augmentation de 50 centimes (pour atteindre 20,50 €) représente 80 000 € pour la CC2SO mais cela améliorera la rétribution des auxiliaires de vie. Il explique qu'un décret imposerait aux départements un coût horaire prestataire de 21,60 €, ce qui augmenterait les recettes de la CC2SO en vue d'améliorer l'accompagnement des auxiliaires de vie qui ont un métier dur et dont le recrutement est difficile. Il souligne que le budget du maintien à domicile s'équilibre.

Isabelle de WAZIERS présente les orientations budgétaires du scolaire. Au niveau du fonctionnement, le budget est reconduit à l'identique, hormis le coût des interventions sur la sécurité routière, l'harmonisation des dotations en matériel et l'entretien, l'Environnement Numérique de Travail, le renouvellement des marchés de restauration scolaire et la prise en compte du temps de transport des cartonnages. En investissement : harmonisation des équipements écoles et des RASSED, mobilier neuf pour le RPC de Oisemont, le dédoublement de classes, achat de vélos et de draisennes, acquisition de licences logicielles et formations. En RH, le remplacement d'un poste d'ATSEM, le recrutement d'un agent de coordination pédagogique et l'embauche (ou la promotion interne) de deux agents de qualité pour le suivi des normes dans les sites de restauration et les écoles.

Au niveau du périscolaire, l'investissement concerne l'achat d'ordinateurs et de tablettes avec accès wifi, l'achat du mobilier de la cantine de Oisemont et l'uniformisation des tarifs.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, souhaiterait des informations sur la justification des fermetures de classes.

Le Président explique qu'il a reçu la semaine dernière Dany VASSEUR et Madame CHELLE-POIRET à ce sujet. Un rendez-vous sera organisé prochainement avec les maires concernés et Jannick Lefeuvre.

Annie LOUVARD, commune de Gauville, explique qu'elle a reçu un courrier de l'inspection d'académie et qu'une lutte pour le maintien s'est engagée en compagnie des parents d'élèves. À

Gauville, l'effectif s'élèverait si fermeture à 25,6 élèves par classe, donc la décision des services de l'État irait à l'encontre de la Convention de ruralité. Par conséquent, un courrier officiel des élus du RPI sera envoyé demain. Elle déplore que l'école publique soit menacée et que cela bénéficie à l'école privée d'Aumale qui se trouve tout près de sa commune. Jean-Claude LECLABART sera présent demain sur le terrain. Elle n'envisage pas que son école puisse revenir au tableau et à la craie.

Le Président explique que chaque année les menaces de fermeture de classe sont proférées et que l'académie revient parfois sur sa décision au mois de juin en fonction du nombre d'inscriptions réelles.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, demande si les travaux d'installation des portes et grillages hauts de deux mètres sur tous les bâtiments scolaires sont prévus. Il demande quand le bâtiment de Briquemesnil-Floxicourt sera sécurisé.

Thierry HEBERT, vice-président en charge de la gestion du patrimoine, confirme que la mise en sécurité des bâtiments scolaires est en cours ; faisant partie de la deuxième tranche de travaux, ceux de Briquemesnil-Floxicourt seront sécurisés cette année.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente les orientations budgétaires de la petite enfance. À la Crèche les frimousses, de nouveaux ateliers parents enfants seront organisés et l'accueil des tout petits sera amélioré (afin que les parents puissent entrer dans la crèche), une page Internet sécurisée sera créée, un cahier de vie sera créé, des partenariats extérieurs seront mis en place, ainsi qu'une salle multi sensorielle (accessibles aux professionnels et parents), un accueil musicothérapeute, sonothérapeute... (crèche ou piscine) et une labellisation de crèche écologique.

Concernant la halte-garderie Rouldoudou, la fréquentation est la suivante : Hornoy (12/13), Quevauvillers (7/13), Senarpont (0/10), Beaucamps 5/10 journée complète, Airaines (13/15). En 2019 une analyse de la baisse de fréquentation est à effectuer. Il est proposé l'arrêt à Sénarpont, et une ouverture sur Oisemont en 2020 est prévue. Les projets : partenariat médiathèque, sortie au zoo, langage préverbal.

Pour le RAM de Poix de Picardie et de Conty, sont prévus :

- l'ouverture d'un guichet unique petite enfance en mars 2019 (Financement par la CAF)
- le développement de l'accompagnement professionnel
- l'amélioration de l'information des assistantes maternelles
- le développement des liens avec les crèches
- les échanges sur les pratiques professionnelles des 2 RAM (création d'une charte?)
- la création d'un nouveau service RAM sur Oisemont (demande de financement à la CAF)
- favoriser les échanges RAM/Médiathèques

Concernant la crèche associative « Sucres d'Orge » d'Essertaux : discussion en cours avec la CCALN pour la reprise de la crèche associative par les deux communautés de communes.

Concernant la crèche d'Airaines, dépôt prochain de la demande de permis de construire. Proposition de création d'un salon de la petite enfance en novembre 2019.

Au niveau des ressources humaines : promotion interne ou recrutement d'une collaboratrice/eur en charge de la coordination des structures Petite Enfance et recrutement d'une animatrice RAM pour le secteur de Oisemont/Airaines.

James FROIDURE, vice-président en charge de la petite enfance, explique que la CC2SO fournit aux crèches associatives une aide au fonctionnement. La possibilité de la création d'un syndicat mixte est envisagée avec la communauté de communes voisine afin de les gérer au mieux.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente les orientations budgétaires pour enfance-jeunesse. Le contrat enfance jeunesse sera renouvelé, un projet de territoire axe jeunesse sera élaboré en partenariat avec des étudiants de Picardie Jules Verne, un

projet éducatif Jeunesse du territoire sera rédigé. Au niveau des centres aérés, des réflexions sont en cours pour une meilleure organisation. Le centre animation jeunesse proposera dans les gymnases des accueils spécifiques en fonction des tranches d'âges des adolescents. L'organisation d'un stage BAFA sur la communauté de communes est prévue. Le centre social communautaire élabore un appel à projets et une commission ad hoc réfléchit aux conditions pour bénéficier de l'accompagnement de la vie associative qui doit privilégier les jeunes. L'animateur jeunesse pour chaque secteur sera identifié et montera en compétence. Par promotion interne, un poste de coordinateur pour l'élaboration des projets pédagogiques et l'aide administrative sera créé. Au niveau de l'investissement : sanitaires de la base de loisirs de Conty, équipement des centres de loisirs, véhicule neuf et car mutualisé. Une modification des tarifs est envisagée.

Isabelle de WAZIERS présente les orientations budgétaires pour le tourisme. Il y a désormais un module d'accueil sur le site Internet. En 2018, la fréquentation des bureaux de tourisme a augmenté (1 959 visites en 2017 contre 2 687 en 2018), dix animations ont été organisées ainsi que le marché de Noël à Conty.

Pour 2019 :

- une série de sorties sera organisée.
- un atelier d'initiation au torchis
- un rallye touristique de la Marpa
- artistes dans la rue à Bacouël sur selle
- éducteur pour les professionnels
- le marché de Noël à Conty
- le mois du savoir-faire CC2SO et l'opération « un soir, une commune » en juillet et août
- le géocaching sera développé,
- continuité des actions du service (communication, signalétique, base de données, figure de nos villages, animation et gestion de l'accueil des visiteurs, voyages en groupe,...)
- Village vacances à Conty : rédaction d'un appel à projet immobilier à vocation touristique destiné à des promoteurs privés
- ressources humaines : recrutement d'un agent en remplacement d'un agent souhaitant cesser son activité dans le tourisme
- le diagnostic touristique sera éventuellement pris en charge par le pôle métropolitain

Pascal BOHIN, vice-président en charge du tourisme, précise que des réunions de travail sont prévues afin de rattacher le diagnostic de la CC2SO à Amiens Métropole qui a déjà bien travaillé sur le sujet. Concernant le village de vacances de Conty, le conseil départemental a envoyé une aide de 100 000 € afin de faire avancer ce vieux projet. Il est question d'inciter les professionnels du tourisme à développer leurs activités à Conty dans ce cadre.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente les orientations budgétaires pour la culture.

- Programmation : 11 spectacles (tout public-familial) ainsi que 9 spectacles (18 représentations) jeune public 0-14 ans
- Déplacements vers d'autres scènes (1 à 2 spectacles/an) (Comédie de Picardie, Maison de la culture d'Amiens, Cirque Jules Verne, Théâtre impérial de Compiègne, cirque, opéra...)
- Projet culturel de territoire, mise à jour du diagnostic établi en 2013 pour rédiger un nouveau projet culturel.
- Mise en place d'un réseau d'ambassadeurs numériques et d'un conseil culture
- Atelier Théâtre et temps fort dédié au théâtre amateur
- Tremplin musical : une soirée pour sélectionner un groupe en 1<sup>ère</sup> partie du Chahut vert 2020
- Manifestations transversales : artistes dans la rue 30 juin 2019, Bacouel-sur-Selle (cf. Tourisme) et Art en territoire Exposition d'art contemporain en partenariat avec l'Artothèque d'Amiens dans différents locaux (médiathèques, écoles, MARPA, maisons médicales...)
- Patrimoine matériel-patrimoine immatériel en vidéo
- Photos, Clip de promotions sur les communes du territoire
- En attendant Noël (ateliers et spectacles vivants en fédérant animations et manifestations organisées sur le territoire)
- Projets communautaires : Envie de Lire et Fête du livre, rendez-vous lectures, Printemps des artistes suivi du Festival de la bibliothèque départementale de la Somme

- Projets locaux : Projet artistique et culturel avec collège et médiathèque de Beaucamps-le-Vieux, Projet Radio (association « Les petits curieux »/ MARPA collège et médiathèque Oisemont), Projet autour de la musique à la médiathèque d'Oresmaux, Printemps des poètes à Poix de Picardie
- Investissement (spectacles) : housses de sièges pour les gradins, repose-pieds pour le premier rang, bancs en mousse pour jeune public, jupe de scène, sol de danse noir, pieds supplémentaires pour les praticables et petit matériel.

Sont ensuite présentées les orientations budgétaires pour l'aménagement de l'espace :

- Création de la Société d'Economie Mixte (SEM) énergies renouvelables
- Acquisition d'une éolienne
- Élaboration d'un projet de territoire
- Recrutement d'un doctorant via une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) (financement 50 % de l'État sur 3 ans)

Puis les orientations budgétaires pour l'urbanisme :

- Poursuite de l'élaboration des 3 PLUi
- Modifications de PLU : Allery, Croixrault, Plachy Buyon, Poix de Picardie
- Recrutement d'un doctorant via une Convention Industrielle de Formation par la REcherche (CIFRE) (financement 50 % de l'État sur 3 ans).

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente présente les orientations budgétaires pour l'habitat.

- Dans le cadre du programme d'intérêt général : réalisation du diagnostic par le cabinet Page 9 pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2019. Au second semestre 2019, lancement de la consultation pour le choix du bureau d'étude opérationnel. Il est également prévu d'établir un protocole habitat visant à circonscrire le développement démographique des communes. Ce document est établi à l'échelle de la CC2SO.

Elle aborde ensuite les orientations budgétaires pour la communication :

- Acquisition de 9 panneaux lumineux (Conty, Oisemont, Beaucamps-le-Vieux, Molliens-Dreuil, Poix-de-Picardie, Hornoy-le-Bourg, Airaines, Morvillers-Saint-Saturnin (Coq Gaulois), Quevauvillers)
- Fournitures de vitrines d'affichage aux 60 communes ayant répondu à la consultation de la CC2SO
- Lien communautaire : fréquence de parution une fois par an sur 8 pages en grand format.
- Recrutement d'un bureau d'étude pour mise en œuvre de communication ciblée en fonction du public concerné
- Acquisition d'un système de video-conférence
- Suite à de très grosses difficultés avec le développeur du site Internet, une clarification a été effectuée
- Le nouveau site internet de la CC2SO a été mis en ligne et un intranet a été créé intégrant notamment les offres d'emploi

Par ailleurs, la tarification des communications écrites sera revue et une imprimante de tickets sera éventuellement achetée.

François ROUILLARD, vice-président en charge de la communication, rappelle que l'affichage communautaire (ordre du jour, etc.) est obligatoire dans les communes.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, se réjouit et s'étonne que certaines communes disposent déjà de vitrines suffisamment grandes pour afficher les comptes rendus des conseils communautaires. Il demande ce qu'incluent les 40 000 € dédiés à la communication.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, répond que ces 40 000 € seront dédiés au financement d'une étude sur la communication (les plis de l'appel d'offres seront

prochainement ouverts). En effet, lors de visites dans les communes, le déficit de communication est régulièrement mis en évidence.

Jean-Jacques STOTER estime que les échanges entre les vice-présidents et les conseillers municipaux se sont avérés intéressants et certains réclament des réunions de ce type sur un rythme annuel (par exemple en alternance avec la parution du Lien communautaire). Selon lui, il manque des émetteurs de la CC2SO au sein des communes.

Le Président confirme que l'accueil dans les communes a été favorable et que cette mesure demande sans doute à être reconduite.

François ROUILLARD explique que la CC2SO a besoin d'une ligne de communication et d'un savoir-faire. En effet, alors que les compétences de la Communauté de communes gonflent, les administrés savent de moins en moins qui fait quoi. De plus, il convient d'expliquer davantage les investissements et la politique suivie. L'étude commandée doit permettre de répondre à ces besoins.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente présente les orientations budgétaires pour le développement économique. L'état d'avancement des projets :

- SICA Somme de saveurs (70 salariés prévus) – permis de construire délivré – marché travaux en cours d'attribution.
- PICARD.IA : Arnaud Zisseler retenu comme architecte (CAO du 3 décembre), permis de construire en cours de finalisation.
- DEL MONTE : voirie réalisée, nouveau permis de construire à déposer pour augmenter la superficie.
- FISAC : trois dossiers complets et trois en cours. Peu de dossiers sont déposés par les commerçants et les artisans, il convient de les encourager à le faire.
- Implantation d'activités : négoce de matériaux et granulats, station de lavage auto.
- Signalétique des zones d'activité
- Aide à l'investissement immobilier : définition du cadre d'intervention (proposition début 2019) et réponse aux questions suivantes : qui peut demander de l'aide à la CC2SO ? Quelles sont les dépenses éligibles ? Montant de l'aide ?
- Bâtiment DAR : entreprise Rehau serait intéressée, entre autres.
- Modification du PLU de Croixrault afin de ne pas limiter en hauteur l'implantation de bâtiments.

Le Président précise que des conventions sont en cours de rédaction pour SICA Somme de saveurs et PICARD.IA ; elles seront présentées en conseil communautaire et soumises au vote.

Isabelle de WAZIERS présente également les orientations budgétaires pour le Centre Social Communautaire :

- Adhésion à la Fédération des centres sociaux
- Développement des ateliers Parents/Enfants
- Point Information Vie associative (en lien avec la commission Enfance/Jeunesse), en vue de réactiver le réseau pour devenir le guichet unique de la vie associative (soutien logistique, piloter et coordonner un/des forums sur le territoire, annuaire...)
- Développement des antennes de vie sociale sur le territoire (bus mutualisé) afin de faire rayonner le centre social sur l'ensemble du territoire.
- Faire du centre social un point relais CAF
- Mise en place d'ateliers informatiques pour lutter contre illettrisme
- Création d'un potager et d'un jardin solidaires
- Développer l'initiation à l'informatique sur tout le territoire
- Plaquette d'explication du centre social
- Tarification : 5 € par personne et par an ou 10 € par famille et par an
- Recrutement d'un référent famille et d'un agent polyvalent pour la mise en place des espaces de vie sociale.
- Investissements : peinture salle Farandole, TBI, matériels de bureau, équipements informatiques (dont bus itinérant)

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, présente enfin tous les tarifs des activités de la CC2SO qui ont été votés. La commission jeunesse prépare sa décision concernant les conditions d'attribution des crédits en provenance des éoliennes.

Le Président remercie Isabelle de WAZIERS pour cette longue présentation complète.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, demande pourquoi les propositions de tarifs 2018 figurent dans le document remis aux conseillers communautaires.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, explique que le débat d'orientation budgétaire doit obligatoirement intégrer les tarifs mis en œuvre dans le budget N-1. Les tarifs indiqués ont été votés, ce sont ceux de l'année 2018 qui resteront applicables jusqu'à leur révision.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que chaque vice-président a travaillé avec les services de la CC2SO. À présent, la construction du budget va être engagée et les modifications éventuellement nécessaires seront examinées par les commissions concernées.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, explique que les collectivités comme les communautés de communes pourront désormais se doter d'agences comptables. Il estime que l'on ne dispose pas de toutes les informations pour en décider. Cette décision implique l'embauche de personnes chargées de faire le travail effectué aujourd'hui par les agents de la DDFIP. Les délais de paiement pourraient être raccourcis à cette occasion. Mais au moment où l'État réduit ses dépenses, la communauté de communes pourrait se voir obligée de provisionner 50 000 à 100 000 € pour rémunérer son agent comptable et il est à craindre que la DGF, augmentée pendant 2 à 3 ans pour financer ce coût supplémentaire, soit ensuite réduite. De plus, l'agent comptable de la collectivité ne sera plus en mesure de refuser les décisions de son ordonnateur par lequel il sera employé, contrairement à ce qui se pratique actuellement avec les agents de la DDFIP qui veillent au respect de la réglementation. Enfin, il est envisagé que cet agent comptable des communautés de communes se voit chargé de l'intégralité de la comptabilité des communes.

Il est convaincu que l'objectif de ce mouvement réside dans la suppression des communes. En effet, une fois la comptabilité des communes transférée aux communautés de communes, il sera aisé de les fusionner.

Le Président propose à l'Assemblée de lui donner acte de la présentation de ces orientations budgétaires.

**Après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, donne acte à son Président de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2019.**

### **3.2. Convention de financement 2019 avec l'ADUGA**

Le Président indique que le montant de la cotisation à l'ADUGA s'élève à 23 210 €, pour mémoire en 2018 elle était de 23 066 €).

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, ne prend pas part à ce vote.

En l'absence de question ou remarque, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **103 voix POUR, 3 voix CONTRE** (QUEVAUVILLERS Louis, SINOQUET Céline, MAGNIER Patrick), **4 ABSTENTIONS** (SOUMILLON Gilles, DUTITRE Philippe, GUILBERT Jackie, WATELAIN Philippe) et **4 non-participations au vote, AUTORISE** le Président à signer la convention de financement 2019 avec l'ADUGA dont le montant de la cotisation s'élève à 23 210 €.

#### 4. RESSOURCES HUMAINES

##### 4.1. Mise en place du RIFSEP pour les cadres d'emplois des attachés de conservation du patrimoine et les assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Le Président explique que le RIFSEP se met en place progressivement.

Il est proposé de déterminer les groupes hiérarchiques ainsi que les plafonds annuels pour ces cadres d'emploi ainsi :

Groupes hiérarchiques		IFSE	CIA
Cadre d'emploi des attachés de conservation du patrimoine			
Groupe 1	Responsable de service	29 750	5 250
Groupe 2	Adjoint responsable de service / expertise / fonction de coordination ou de pilotage	27 200	4 800
Cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques			
Groupe 1	Responsable d'un service	16 720	2 280
Groupe 2	Adjoint responsable de service, expertise / fonction de coordination ou de pilotage / encadrement de proximité et d'utilisateurs	14 960	2 040

L'IFSE est versée mensuellement / le CI est versé annuellement.

En cas de congés de maladie ordinaire, les primes suivent le sort du traitement. Elles sont conservées intégralement pendant les trois premiers mois puis réduites de moitié pendant les neuf mois suivants.

Durant les congés annuels, les autorisations spéciales d'absence (ASA) et les congés pour maternité, paternité ou adoption et accident de travail et maladie professionnelle, les primes sont maintenues intégralement ainsi qu'en cas de travail à temps partiel thérapeutique.

En cas de congés de longue maladie, grave maladie, longue durée le versement du régime indemnitaire est suspendu. Toutefois, lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie, de grave maladie ou de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé antérieurement au titre de la maladie ordinaire, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé de maladie ordinaire lui demeurent acquises.

En l'absence de question ou remarque, il propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 102 voix POUR, 1 voix CONTRE (SINOQUET Céline), 7 ABSTENTIONS (de MONCLIN Arnaud, BODERAU Etienne + POUVOIR de MORAIN Bernard, GUICHARD Anthony, POUSSIN Jean-Pierre, MAREST Laurent et ROSAN Yves) et 4 non-participations au vote, DECIDE :**

- d'instaurer le RIFSEEP pour les cadres d'emplois des attachés de conservation du patrimoine et les assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.
- de revaloriser le RIFSEP dans les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'État, sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau.

#### 4.2. Mobilité

##### 4.2.1. Modification du tableau indicatif des emplois - créations de postes.

Le Président explique que 19 recrutements sont nécessaires pour assurer les transports lors de la rentrée du mois de septembre. Dans ce cadre, la CC2SO proposera aux jeunes du territoire âgés de plus de 21 ans désireux de suivre une formation de conducteur de car, la prise en charge de cette formation moyennant une obligation à servir de 5 ans. En cas de rupture du contrat, un remboursement sera demandé correspondant à la durée de service restant à courir.

En l'absence de question ou remarque, il propose de passer au vote.



**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 109 voix POUR, 1 voix CONTRE (SOUILLON Gilles), 2 ABSTENTIONS (DE SAINT GERMAIN Lyliane et de BEAUFORT Jean) et 2 non-participations au vote, AUTORISE la modification du tableau indicatif des emplois ci-dessous :**

- Mobilité : création de 19 postes de conducteur de car pour la rentrée 2019 en raison de la prise en charge des transports scolaires sur les secteurs de Oisemont et Conty.

#### **4.2.2. Modification du temps de travail d'un conducteur « tourisme »**

Le Président explique que cette modification du temps de travail est nécessaire et que le salaire de de l'agent s'en trouvera augmenté.

En l'absence de question ou remarque, il propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 105 voix POUR et 9 non-participations au vote, APPROUVE la modification du tableau indicatif des emplois ci-dessous :**

- Mobilité : augmentation de la durée hebdomadaire du travail d'un conducteur Tourisme de 138h à temps complet.

## **5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **5.1. Convention avec la Région relative aux financements des opérateurs de la création d'entreprises pour la durée du SRDEII.**

Le Président rappelle que l'Article L1511-7 du CGCT stipule : « les communes et leurs groupements peuvent verser des subventions aux organismes ayant pour objet exclusif de participer à la création ou à la reprise d'entreprises dans le cadre d'une convention passée avec la Région ».

Le conseil est invité à autoriser le Président à revêtir de sa signature la convention (transmise préalablement) à intervenir avec la Région pour le financement alloué à Initiative-Somme France Active Picardie.

En l'absence de question ou remarque, le Président propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 105 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (GUICHARD Anthony, VILTART Vincent) et 7 non-participations au vote, AUTORISE le président à revêtir de sa signature la convention à intervenir avec la Région pour le financement alloué à Initiative-Somme France Active Picardie.**

## **6. S.A.A.D**

### **6.1. Remboursement bris d'objet**

Le Président explique que l'assurance responsabilité civile de la communauté de communes prévoit une franchise de 250 € en cas de sinistre. Afin de permettre le règlement de sinistre d'une valeur inférieure ou égale à cette somme, le Conseil est invité à autoriser le Président à procéder au règlement de tous sinistres dans la limite du seuil de 250 €, sur production de facture sans qu'il soit nécessaire de délibérer systématiquement.

En l'absence de question ou remarque, il propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 99 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (LENEL Marcel, de BEAUFORT Jean) et 13 non-participations au vote, AUTORISE le Président à procéder au règlement de tous sinistres dans la limite du seuil de 250€, sur production de facture sans qu'il soit nécessaire de délibérer systématiquement.**

## **7. VOIRIE**

### **7.1. Fonds de concours**

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur les fonds de concours à intervenir auprès des communes pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de bordurage et d'autoriser le Président à recouvrer les sommes nécessaires auprès des communes.

Le fonds de concours, versé par chaque commune ci-dessous, sera égal à 50 % du montant HT des travaux :

Commune de SAINT-LEGER-SUR-BRESLE : travaux de réfection, renforcement et aménagement Rue des Ponts, montant estimatif avant travaux : 8 303,55 € HT.

Commune de MOUFLIERES : travaux de réfection, renforcement et aménagement Rue du Prieuré, montant estimatif avant travaux : 9 884,49 € HT.

Commune de AIRAINES : travaux de réfection, renforcement et aménagement Rue de la fontaine aux Malades, montant estimatif avant travaux : 9 391,26 € HT.

Commune de LAMARONDE : travaux de réfection, renforcement et aménagement Rue de Bettembos, montant estimatif avant travaux : 6 843,44 € HT.

Commune de SENTELIE : travaux de réfection, renforcement et aménagement Rue Verte, montant estimatif avant travaux : 29 794,68 € HT.

Commune de ORESMAUX : travaux de réfection, renforcement et aménagement Rue des Carolines, montant estimatif avant travaux : 36 270,87 € HT.

En l'absence de question ou remarque, il propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 108 voix POUR et 6 non-participations au vote, DECIDE de solliciter les fonds de concours auprès des communes de SAINT LEGER-SUR-BRESLE, MOUFLIERES, AIRAINES, LAMARONDE, SENTELIE, ORESMAUX et INVITE le Président à signer tout document se rapportant à la présente.**

## **8. SPANC**

### **8.1. Compétences Eau et Assainissement**

Le Président explique que la Loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétence « eau et assainissement » aménage les modalités de ce transfert sans toutefois remettre en cause son caractère obligatoire.

S'agissant de la compétence 'eau' : la Communauté de Communes ne l'exerce ni à titre optionnel ni à titre facultatif. En conséquence, en vertu de l'article 1er de la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018, elle a la faculté d'en différer l'exercice obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Pour ce faire, les communes doivent délibérer pour s'opposer au transfert obligatoire de cette compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2020 avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Pour être effective, cette opposition doit résulter des délibérations prises par au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population intercommunale.

S'agissant de la compétence 'assainissement' : la CC2SO exerce à titre facultatif l'Assainissement Non Collectif (SPANC). De la même façon que pour la compétence 'eau', les communes ont la possibilité de délibérer afin de reporter la date du transfert des missions relatives à l'assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ce report doit résulter des délibérations prises par au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population intercommunale. Il convient de préciser que dans l'hypothèse où ces minorités de blocage trouveraient à s'appliquer, la Loi du 3 août 2018 prévoit que les EPCI ont après le 1<sup>er</sup> janvier 2020 la possibilité de se prononcer à tout moment sur le transfert intercommunal des compétences eau et assainissement en tant que compétences obligatoires.

Le Conseil communautaire issu des prochaines élections municipales prendra sa décision en connaissance de cause en vue d'une prise de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Thierry HEBERT, vice-président en charge de la gestion du patrimoine, indique que les communes souhaitant que la compétence de « assainissement » ne soit pas prise par la CC2SO en 2020 doivent délibérer contre le fait qu'elle soit prise en 2020.

Le Président indique qu'un modèle de délibération sera envoyé aux communes. Si les communes ne délibèrent pas, le transfert de compétence pourrait être acté.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande si toutes les communes doivent délibérer sur l'assainissement collectif.

Le Président répond par l'affirmative.

## **9. SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC DE LA SOMME.**

Le Président indique que par arrêté préfectoral du 22 décembre 2017, le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public a été arrêté pour une durée de 6 ans. La Préfecture l'invite à revêtir de sa signature la convention de mise en œuvre du SDAASaP jointe à la présente. Le Conseil est invité à l'autoriser à signer ladite convention.

En l'absence de question ou remarque, il propose de passer au vote.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 98 voix POUR, 10 ABSTENTIONS (GUILBERT Jackie, STOTER Jean-Jacques, TEN Alexis, BODERAU Etienne, SINOQUET Céline, NOPPE Robert, POUSSIN Jean-Pierre, VILTART Vincent, MAREST Laurent, HETROY Maxime) et 6 non-participations au vote, AUTORISE le Président à revêtir de sa signature la convention de mise en œuvre du SDAASaP à intervenir.**

## **10. INFORMATIONS DIVERSES**

Thierry HEBERT, vice-président en charge de la gestion du patrimoine, indique aux communes concernées par l'ancienne voie ferrée Gamaches / Rambures / Longpré-les-Corps-Saints qu'une démonstration de matériel de désherbage sera organisée ce vendredi 1<sup>er</sup> mars à 9h30 à Woirel.

## **11. QUESTIONS DIVERSES**

Mariel GAMBIER, commune de Fresnoy-Andainville, indique qu'à ce jour il n'a pas encore perçu la fiscalité éolienne du parc Arguël en fonction depuis 2016. Or Energy Team lui a remis un certificat de prise en compte de l'ordre de paiement et un versement a été effectué auprès du Trésor.

Le Président répond qu'un décalage de 3 ans est systématiquement observé. La CC2SO n'a pas encore reçu cette somme.

## **12. LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Président propose que le prochain Conseil Communautaire se réunisse à Conty sur deux jours.

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, indique qu'elle a préparé un bilan à mi-mandat de son travail au Conseil départemental. Les personnes intéressées peuvent le lui demander et les maires volontaires pour le distribuer dans leurs communes sont priées de lui indiquer le nombre d'exemplaires souhaités.

Pascal BOHIN, commune de Conty, indique que le bilan à mi-mandat au niveau de l'ex-canton de Conty a également été édité, les personnes intéressées sont priées de s'adresser à lui.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, indique que pour les communes dépendant du canton d'Ailly-sur-Somme il n'existe pas de bilan à mi-mandat. La lettre des conseillers départementaux en tient lieu, elle leur sera remise comme chaque année au mois de mai.

James FROIDURE, commune d'Hornoy-le-Bourg, invite cordialement les conseillers communautaires à partager une collation offerte par sa commune.

**Le secrétaire de séance,**

**Alain DESBIENDRAS**

**Le Président,**

**Alain DESFOSSES**

